

Éditorial**Désinformation**

Depuis le mois de novembre, nous vous informons régulièrement des discussions menées avec le ministère sur la **"revalorisation"** des débuts de carrière liée à **l'élévation du recrutement** au niveau du master.

Nous avons analysé avec précision les propositions ministérielles en pages 14 à 16 du bulletin national de janvier 2010.

Le dimanche 28 mars, le ministre annonçait à la presse les conclusions qu'il tirait des discussions avec les syndicats et dont ils seraient informés deux jours plus tard !

Le dialogue social passe désormais par la presse.

Pour le SNCL et la FAEN, la revalorisation n'est pas insuffisante, elle n'est même pas dérisoire, elle est tout simplement inexistante puisque **les nouveaux recrutés vont perdre de l'argent.**

Dans ces conditions, **parler de revalorisation relève d'une opération de désinformation** comme nous le démontrons en **page 2.**

Marc GENIEZ

**PEGC pensionnés**

Le SNCL-FAEN a adressé au ministre de l'Éducation nationale il y a quelques mois, puis récemment à François FILLON, une lettre rappelant les **revendications du syndicat concernant les PEGC pensionnés de classe normale** et la **durée des 3ème et 4ème échelons de la classe exceptionnelle.**

Nous demandons à tous les collègues concernés de diffuser cette information autour d'eux et d'adresser à leur tour une lettre au Premier Ministre, lettre dont vous trouverez le modèle sur le site Internet du SNCL, rubrique « Retraités » puis « PEGC ».

L'efficacité de cette action dépend de la capacité de mobilisation de chacun des collègues concernés, syndiqués ou non.

SNC- L : une histoire et un syndicat étonnants

Le syndicat a 50 ans!



Le 6 avril 2010, le SNCL fêtera ses **50 ans d'existence en tant que syndicat.** Ses origines remontent à 1911 avec la création de l'Association Nationale du Personnel des Cours Complémentaires par Désiré GUÉRIN, directeur de l'école du centre de Sedan. En 1960, l'ANPCC se transforme en syndicat (SNC).

Le SNC, nouveau syndicat, obtint en dix ans seulement la satisfaction de ses deux principales revendications, à savoir la création du collège et d'un corps spécifique pour les anciens maîtres des CC.

Il lui fallut quinze ans de plus pour obtenir les **18 heures de service pour les PEGC.**

Le SNC démontrait ainsi que **l'efficacité syndicale ne dépend pas seulement de la masse des syndiqués.**

Tirant les conclusions de la juxtaposition de plusieurs catégories d'enseignants dans les mêmes collèges, le SNC décide de syndiquer les certifiés et les autres corps du second degré à la fin des années 70.

Plus tard, en 1993, prenant acte qu'un nombre croissant de ses adhérents étaient, à leur demande, mutés en lycée, le SNC étendit son champ de syndicalisation aux lycées et se transforma en Syndicat National des Collèges et des Lycées (SNCL).

Vous trouverez dans le bulletin national d'avril 2010, rubrique « Dossier », un **article complet sur l'histoire de votre syndicat.**

Joyeux anniversaire!



Pour bien comprendre la pseudo revalorisation

Le ministère a réussi à faire croire à l'opinion publique que dans leur ensemble "les enseignants" seront revalorisés. Qu'en est-il exactement ?



• **Les ¾ des enseignants**, soit 570 000, ne sont absolument pas concernés par ce plan. Ils ne percevront rien.

• **Moins de 170 000 enseignants titularisés** entre la rentrée 2003 et la rentrée 2010 percevront entre 323 euros et 4 676 euros nets dont le paiement sera étalé sur 7 ans.



• **Les 20 000 enseignants stagiarisés à la rentrée 2010** seront les seuls bénéficiaires, et seulement pour une année, des 157 € ou 259 € annoncés par le ministre.

• **Tous les futurs enseignants stagiarisés à compter de la rentrée 2011 perdront de l'argent** : une année pleine de salaire (17 017 euros (net) pour les certifiés et 19 400 euros (net) pour les agrégés) dont une petite partie seulement sera compensée par 4 355 € maximum net pour les certifiés et 2 394 € maximum net pour un agrégé résultant du relèvement indiciaire des échelons 3, 4 et 5.

Au total une perte minimale de 12 662 euros sur 7 ans s'ils sont certifiés et 17 003 euros s'ils sont agrégés, à laquelle s'ajoutera la perte d'une année de cotisation pour la retraite.



En donnant des chiffres précis ne concernant qu'un nombre très limité de collègues et pour l'année la plus favorable seulement, en "oubliant" de préciser que ce "plus" ne compensera qu'une petite partie de ce qu'ils perdront par ailleurs, le ministère pratique une **totale désinformation qui portera préjudice à l'ensemble de la profession enseignante.**



Communiqué de presse

Destinataires : rubriques "éducation" des médias
Objet : "revalorisation" des enseignants

La « revalorisation » annoncée par le ministre de l'Éducation nationale n'est pas insuffisante, elle n'est même pas dérisoire, elle est inexistante.

En fait, les nouveaux enseignants, recrutés avec un niveau universitaire supérieur, vont perdre de l'argent.

En effet, restant au moins un an de plus étudiants, ils percevront leur premier salaire un an plus tard, soit une perte sur le traitement de base de 17 280 euros pour les certifiés et assimilés et 21 220 euros pour les agrégés.

Les effets cumulés de la « mirifique revalorisation » leur permettront de récupérer en moyenne sur 7 années, aux dires du ministre, 5 800 euros.

Le gouvernement vient d'inventer un nouveau concept, la "revalorisation négative".



Paris, le 29 mars 2010

Marc GENIEZ
 Co-Secrétaire Général



« Revalorisation » Liste des mesures

- Modification des indices des échelons 3 à 5 et suppression des 2 premiers échelons .
- Limitation de l'augmentation des heures supplémentaires.
- De nouvelles missions, rémunérées par des dispositifs indemnitaires, en plus du service statutaire seront proposées aux enseignants (tutorat de lycéens ou de nouveaux enseignants, référent "culture" ou "handicap").
- D'autres négociations pourraient s'ouvrir au-delà de 2010.

Vous trouverez un **dossier complet** sur le sujet dans la rubrique « Dossier » du site Internet du SNCL.